



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 4 mai 2024

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 04/2024

Assainissement de la station de pompage « STAP DE PRAHINS » et mise en place d'un système de désinfection UV

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite de votre part un crédit d'investissement de CHF 85'000.00 pour l'assainissement de la station de pompage « STAP DE PRAHINS » et la mise en place d'un système de désinfection UV.

Préambule :

L'Association intercommunale d'Amenée d'Eau de la Menthue (AIAE) possède et exploite la station de pompage de Prahins qui permet de refouler les eaux des sources de Donneloye et de Démoret. Cette dernière date de la mise en place de l'association (1971) et les équipements datent de la même époque.

A la suite de l'étude menée par le Bureau d'ingénieurs CSD en 2023, les travaux d'assainissement doivent être réalisés (prévision démarrage fin 2024) et une répartition des coûts a été déterminée entre l'Association et les communes de Donneloye et de Démoret qui sont toutes 2 propriétaires des sources qui arrivent à la station de pompage de Prahins.

Ci-après, vous trouverez le tableau prévisionnel des coûts ainsi que leur répartition avant appel d'offres. Le montant de la demande de crédit est arrondi à CHF 85'000.00.

Une subvention d'env. 10% du total des travaux nous sera accordée sur la base du décompte final, soit un montant de CHF 40'000.00 à répartir entre les 3 parties.

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

CSD INGENIEURS SA
 Ch. de M. 18716
 Case Postale 322
 CH-1001 Lausanne 9
 t. +41 21 60 70 00
 bureau@csd.ch

La Menthuc

AIAE La Menthuc

FCH010476

Assainissement de la station de pompage de Prahins

Mise en place d'une désinfection UV

Projet de l'ouvrage (phase SIA 32)

<u>Estimation des coûts du projet</u>	CHF	Répartition des coûts		
		AIAE La Menthuc	Commune de Demoret	Commune de Donneloye
RECAPITULATION				
1- Bâtiment	80'850	80'850	-	-
<i>Installation de chantier - régie</i>	7'350	7'350	-	-
<i>Démolition</i>	21'625	21'625	-	-
<i>Nouvelle bache de pompage + divers maçonnerie</i>	34'000	34'000	-	-
<i>Amenagements intérieurs</i>	17'875	17'875	-	-
2- Hydraulique	98'661	74'955	7'902	15'803
<i>Installation de chantier - régie</i>	2'874	2'183	230	460
<i>Équipements</i>	23'850	23'850	-	-
<i>Appareillage</i>	64'437	41'422	7'672	15'343
<i>Alimentation provisoire Prahins</i>	7'500	7'500	-	-
3- Traitement	18'952	-	4'484	14'468
<i>Installation de chantier - régie</i>	552	-	184	368
<i>Turbidimètres</i>	10'000	-	1'500	8'500
<i>Désinfection UV</i>	8'400	-	2'800	5'600
4- Déshumidification, filtration de l'air	9'785	9'785	-	-
<i>Installation de chantier - régie</i>	285	285	-	-
<i>Déshumidification / filtration de l'air</i>	9'500	9'500	-	-
5- Télégestion - Automatismes - Électricité	39'140	17'018	7'658	14'465
<i>Installation de chantier - régie</i>	1'140	496	223	421
<i>Station de pompage de Prahins - Automatismes / régulation</i>	25'500	11'087	4'989	9'424
<i>Station de pompage de Prahins - Électricité</i>	12'500	5'435	2'446	4'620
SUB-TOTAL I HT	247'388	182'608	20'044	44'736
8- Divers et imprévus	10% 24'739	18'261	2'004	4'474
SUB-TOTAL II HT	272'127	200'869	22'048	49'210
9- Honoraires, géomètre, publications	48'983	36'156	3'969	8'858
TOTAL GENERAL HT	321'110	237'025	26'017	58'068
TVA	8.1% 26'010	19'199	2'107	4'704
TOTAL TTC ARRONDI (± 10%)	347'100	256'200	28'100	62'800

Etudes réalisés en 2023

<i>Monitoring de la turbidité des sources (location + achat)</i>	20'609	-	10'305	10'305
<i>Mise en place et interprétation des données</i>	3'250	-	1'625	1'625
<i>Avant-projet d'assainissement de la STAP de Prahins</i>	6'500	4'550	650	1'300
<i>Projet d'assainissement de la STAP de Prahins</i>	12'000	8'400	1'200	2'400
<i>Dossier d'examen préalable</i>	750	525	75	150
<i>Dossier de demande de subvention</i>	1'500	1'050	150	300
<i>Frais</i>	700	490	70	140
<i>Diagnostic des polluants du bâtiment</i>	2'053	2'053	-	-
TOTAL GENERAL HT	47'362	17'068	14'075	16'220
TVA	7.7% 3'836	1'382	1'140	1'314
TOTAL TTC	51'198	18'450	15'215	17'533

Total projet et études

<i>Projet</i>	321'110	237'025	26'017	58'068
<i>Etudes réalisées en 2023</i>	47'362	17'068	14'075	16'220
TOTAL GENERAL HT	368'472	254'093	40'092	74'288
TVA	29'846	20'581	3'247	6'017
TOTAL TTC ARRONDI	398'300	274'700	43'300	80'300

Conclusions

Au vu des points cités ci-dessus, la Municipalité vous demande d'accepter la demande d'un crédit de CHF 85'000.00 pour l'assainissement de la station de pompage « STAP DE PRAHINS » et la mise en place d'un système de désinfection UV, montant financé par un emprunt et amorti en 20 ans partie mécanique et électromécanique (nouvelle réglementation des amortissements comptables entrée en vigueur au 01.01.2024).

Selon les nouvelles directives cantonales, la commune de Donneloye changera son Plan comptable actuel par le Modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération dit MCH2 en 2025, ce qui impactera la façon de comptabiliser le présent investissement.

La Municipalité se tient volontiers à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

La Municipalité prie le Conseil Général de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu	le préavis municipal No 04/2024
Entendu	le rapport de la Commission des finances et gestion
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Général de Donneloye

décide :

- **D'accepter la demande d'un crédit de CHF 85'000.00 pour l'assainissement de la station de pompage « STAP DE PRAHINS » et la mise en place d'un système de désinfection UV.**
- **De financer la dépense par un emprunt aux meilleures conditions du moment.**

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité en séance du 8 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

B. Reymondin

F. Billaud



